



surconsommation d'eau liée à un problème d'installation

Par remus, le 17/02/2011 à 07:37

Madame, Monsieur,

Nous venons de recevoir à notre grande stupéfaction une facture de la SAUR pour 1 million de litre d'eau !!!!!Le montant s'élève a 1300€ Et!!!!

Le dernier relevé a été fait le 29 octobre 2010 et donc dès la réception de ma facture je suis allé personnellement relever le compteur d'eau ; et là nouvelle surprise en 3 mois nous avons consommé 600 000 litres d'eau!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!Ce qui veut dire que sur ce rythme la prochaine facture de juin s'élèverait à 2100€ soit 1 million 400 000 litres de consommation!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! qui équivalent à 1 mois et demi de salaire de ma femme qui est seule à travailler pour l'instant ; ce qui équivaut sur une année complète à 3 mois de son salaire!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Pourtant je n'exploite pas un site éléphant bleu pour laver les voitures!!!!

Nous sommes de simples particulier avec 2 petits enfants,1 lave linge, 1 douche, 1 baignoire et système de chauffage au sol par aérothermie ; après passage d'un chauffagiste le problème est bien là.

Il n'y a pas de fuite sur le réseau publique (SAUR) ni sur le réseau privé. La surconsommation serait liée au fait qu'à la sortie de notre ballon d'eau il aurait fallu installer un réducteur de pression. Notre installateur est à 30 km de la maison et sous entend que si nous faisons intervenir une société plus proche cela l'arrangerait....C'est pourquoi nous avons contacté un chauffagiste près de chez nous qui nous a fait un devis de 350€!

Que fait on de la facture à payer et de celle à venir? Dois je régler le problème à l'amiable avec l'installateur et lui faire payer la facture ou l'attaquer en justice? Dans tous les cas un réducteur de pression devra être installé et je ne veux rien payer ni facture d'eau ni installation étant donné que tout à été mal prévu à l'installation. Que dois je faire ?

Cordialement,

Denis CASAS
0613269338
mail : denis.c@voila.fr

Par fra, le 17/02/2011 à 12:09

Bonjour,

Quant à la facture d'eau, j'ai peur qu'elle ne puisse être contestée auprès de la SAUR qui se contente de réaliser le relevé et facture ensuite. D'ailleurs, ayant fait le relevé vous-même, vous avez constaté, également, une surconsommation évidente !

Néanmoins, si le problème est lié au fonctionnement du cumulus produisant l'eau chaude qui, semble-t-il, subirait une pression trop forte, il doit être doté d'une sécurité qui, en cas de surpression, fait "cracher" le surplus d'eau à l'extérieur pour que la pression interne redevienne normale. Si tel n'est pas le cas, la situation est extrêmement dangereuse car il pourrait exploser avec tous les risques de blessures et d'incendie que cela pourrait provoquer ! Or, vous ne précisez pas si vous avez constaté la présence d'eau sous le cumulus, régulièrement.

Je suis, également, surpris que ce dysfonctionnement produise une telle surconsommation à lui tout seul ??

Si tel est le cas, essayer de trouver un arrangement amiable avec votre installateur, et pas une autre personne, qui doit bénéficier d'un contrat d'assurance professionnel.

Cette assurance pourrait prendre en charge la réparation et la surfacturation.